



APPEL A PROPOSITIONS DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Formations « clés en main »

Date de publication : **19/05/2022**

Date limite de dépôt des candidatures : **12/06/2022**

Envoi électronique l'adresse suivante :

actionsclesenmain.idf@opco2i.fr

Appel à propositions Actions Clés en Main 2022 – 2i Ile-De-France
19/05/2022

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte territorial.....	4
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L'action de formation	6
3.2. Détails de la formation	8
Les objectifs de la formation :	8
Compétences visées à l'issue de la formation :	8
Modalités de formation :	8
Les moyens pédagogiques :	8
Les évaluations :	8
3.3. Engagements du prestataire	8
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	9
Annexe 1.....	9

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Ile de France

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché multi attributaires.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à actionsclesenmain.idf@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

12/06/2022

Référénts pour les renseignements complémentaires :

Mme MACALOU Sira / s.macalou@opco2i.fr / 01.73.29.43.40

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :

- Une proposition de tarification unitaire,
- Méthodologie, (Description de l'intervention proposée en précisant les modalités, programme(s), organisation, moyens pédagogiques, modalités de suivi, évaluation et validation des acquis de la formation, positionnement...
- Durée de la formation,
- Calendrier des sessions
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation (le cas échéant si formation en présentiel),
- Présentation générale de la structure,
- Note de présentation du prestataire,
- Note technique et financière,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.
- Preuve de la certification QUALIOPi

Attention tout dossier incomplet sera rejeté.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

Au niveau national, l'OPCO2i c'est 69 675 entreprises et plus de 3 millions de salariés.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales dont 2i Ile de France.

2.2. Contexte territorial

2i Ile-de-France, délégation régionale, couvre 13 000 entreprises, dont environ :

- 11 600 entreprises de -50 salariés
- 1 000 entreprises de 50 à 249 salariés
- 560 entreprises de 250 salariés et +.

L'OPCO 2i engage une démarche visant au déploiement progressif d'actions collectives au niveau régional afin d'encourager le départ en formation des salariés notamment issus des plus petites entreprises.

L'action collective est une action de formation qui est directement mise en œuvre par l'OPCO 2i via sa délégation territoriale, l'AR2i Ile-de-France, à destination de ses adhérents.

C'est un dispositif « clé en main » pour l'adhérent qui permet de faciliter l'accès des salariés aux dispositifs de formation en agissant sur les freins que sont le coût et la gestion administrative.

Dans le cadre de la transition écologique les attentes sont grandes sur les acteurs industriels et économiques. L'engagement RSE des marques et des entreprises est important voire prioritaire. La mise en place d'une démarche environnementale dans les entreprises est une réponse de plus en plus nécessaire, pour aujourd'hui et pour demain.

Selon l'ADEME, la démarche environnementale « prolonge les actions ponctuelles ou segmentées et leur donne plus de cohérence, d'efficacité et de sens ». La démarche environnementale permet d'impulser des initiatives, de les fédérer et de les prolonger, pour donner un axe à la stratégie et au développement de l'entreprise. Son but se résume dans le triptyque : **éviter, réduire, compenser** les impacts de ses activités.

Intimement liée à la RSE, elle constitue la **transposition effective** de ses objectifs ; le volet environnement impacte l'aspect **social comme économique**. En tant que démarche, la transversalité est en même temps gage de son efficacité et de sa légitimité auprès des différentes parties prenantes (direction, services, managers, salariés, voire fournisseurs et partenaires...). Sa conception est fonction du secteur et du contexte de l'organisation : acculturation, déploiement plus global ou axe structurant du projet d'entreprise. Il n'y a pas de « petite » démarche environnementale, seulement la volonté d'aller vers un mieux.

Plus qu'une conception annexe, la démarche environnementale irrigue tous les tenants et aboutissants de l'entreprise. En cela, elle se définit comme une réelle proposition de valeur à l'égard de ses salariés comme des acheteurs de ses productions ou de ses services.

L'optimisation des ressources revêt un caractère stratégique. Consommer mieux aboutit à **consommer moins et plus finement**. Pour les entreprises dépendant de flux extérieurs indispensables, comme les matériaux, l'eau ou l'énergie, la rationalisation permet de contrôler les dépenses et d'éviter les ruptures d'approvisionnement.

De plus, en tant qu'employeur, elle permet **d'impliquer les salariés dans un projet synonyme de sens**. Acteurs mais aussi citoyens, les collaborateurs sont des leviers incontournables et indispensables pour incarner le projet de l'entreprise.

Ces différentes implications se retrouvent dans la valorisation externe de la proposition de valeur. La démarche environnementale participe autant à **dessiner le futur de l'activité** qu'elle justifie d'une conscience des enjeux écologiques. Ceux-ci peuvent être valorisés autant auprès des clients professionnels, des clients finaux, que des fournisseurs et des partenaires. Elle représente donc autant un **outil de communication** qu'un **axe structurant** de la stratégie de développement.

La démarche environnementale est une nécessité de plus en plus prégnante dans les entreprises. Il s'agit de définir un plan d'actions pour donner du sens à des pratiques isolées, pour donner de la cohérence à un ensemble d'initiatives. Cette démarche s'inscrit dans le temps : entretenir et faire perdurer des nouvelles manières de faire, quotidiennes comme prospectives, qui feront pleinement partie du fonctionnement de la structure.

Cette vision a de multiples bénéfices : implication de l'interne, valorisation à l'externe et cap pour la vision stratégique de l'entreprise.

Nous nous apercevons cependant, dans ce domaine, que le coût est élevé et la charge administrative est importante, notamment pour les TPE-PME.

Proposer des actions « clés en main » avec un tarif compétitif permettrait, particulièrement pour les TPE-PME, de développer l'accès à la formation en agissant sur 2 leviers :

- Le coût financier
- La charge administrative

Les défis à relever sont nombreux : innovation, maîtrise technologique, transformation de l'outil de production et des modèles industriels...

Dans ce contexte, il est impératif de renforcer les compétences des salariés, de sécuriser les parcours professionnels, d'anticiper les nouvelles compétences nécessaires à l'exécution de leurs missions.

La formation professionnelle continue constitue un outil stratégique permettant d'accompagner le développement des compétences des salariés, au service de la compétitivité, de la performance et de la croissance des entreprises industrielles.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette consultation a pour objectif de proposer des actions de formation en Ile-De-France permettant aux entreprises de s'adapter aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Le prestataire peut présenter **toutes actions permettant de s'inscrire dans une démarche environnementale. Vous êtes libre de proposer toute action entrant dans ce cadre, avec la précision du lien entre l'action et une démarche environnementale.**

Sans être exhaustif les actions de formations pourront aborder les thèmes suivants:

- Prévention des risques environnementaux
- Bases de la réglementation environnementale
- La réglementation REACH
- Les principes de l'Economie circulaire
- RSE
- Les principes de l'Eco conception
- Réduction des impacts environnementaux
- Norme ISO 14001

FORMATION	
Public visé	Salariés d'entreprises adhérentes à l'OPCO 2i
Compétences visées	Permettre aux entreprises, en renforçant les compétences des salariés de s'inscrire dans une démarche environnementale dans toutes les thématiques éligibles à la transition écologique.
Effectif :	Projet de former 200 stagiaires par bon de commande et par prestataire retenu (Si ce nombre est atteint un nouveau DBC pourra être signé) Formation en groupe avec achat de places au sein de sessions déjà constituées (notion de ticket).
Durée estimée de la formation (En heures/stagiaire)	Formation de 7h minimum
Lieu de la formation	En centre de formation ou à distance ou en e-learning
Date de début et fin du parcours	Action prévue entre 01/07/2022 et le 31/12/2023
Date limite des inscriptions	01/12/2023
Modalités pédagogiques	Formation en face à face et / ou à distance (dont le e-learning) - Formation en groupe avec achat de places au sein de session déjà constituées (notion de ticket) Formation INTER, ou en individuel Les formations 100% e-learning peuvent être individuelles
Modalités financière	-Seul le coût pédagogique est finançable. Il faut indiquer un cout stagiaire
Modalités administratives	-L'organisme de formation se charge de la gestion administrative de la session de formation -L'organisme de formation s'engage à informer les entreprises qui inscrivent un stagiaire qu'elles doivent contacter 2i IDF pour connaitre le montant d'une éventuelle prise en charge -L'organisme de formation s'engage à compléter et mettre à jour son offre sur la ou les applications dédiées à l'inscription des stagiaires. -2i IDF et les organismes de formation s'engagent à faire la promotion du dispositif auprès des entreprises éligibles.

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

Accompagner les entreprises dans leur démarche environnementale.

Compétences visées à l'issue de la formation :

Initiation et perfectionnement des compétences dans les différents domaines liés une démarche environnementale

Modalités de formation :

- Formation en face à face et / ou à distance (dont en e-learning).
- Durée possible à partir de 7h
- Seul le coût pédagogique est finançable

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires au développement des compétences des salariés issus des entreprises adhérentes, en adéquation avec les attendus de la délégation 2i.

L'AR2i sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques aux spécificités industrielles.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Les évaluations :

Attestation de fin de formation, certifications, habilitations.

3.3. Engagements du prestataire

Le prestataire devra :

- S'assurer du bon déroulement de la formation (notamment en s'assurant de la satisfaction des stagiaires) et ne pas déléguer l'action à un autre prestataire.
- Rendre compte à la délégation 2i Ile-de-France de l'avancée de l'action :
°Avertir lorsque les 200 stagiaires par bon de commande seront atteints

- °Avertir des abandons
- °Avertir de tout dysfonctionnement ou anomalie
- Transmettre l'évaluation « à chaud » de la formation par les stagiaires lors de la dernière facturation.
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles l'attestation de réalisation.
- Si des facturations sont possibles tout au long du parcours de formation, la dernière facturation devra obligatoirement être émise au plus tard 60 jours après la fin de la formation.

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation s'engage à :

- Être dûment enregistré en qualité d'organisme de formation auprès de la DREETS
- Avoir la certification QUALIOPI
- Permettre à tout contrôleur (dûment missionné par le financeur) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.
-

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'organisme de formation explicite, de manière très précise, la prestation proposée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

- Dossier complet (**dans un seul dossier PDF**)
- Prix
- Richesse et simplicité de l'offre
- Compréhension de la demande
- Contenu des programmes de formation
- Qualité des méthodes pédagogiques et accompagnement des stagiaires
- Moyens humains, techniques et matériels
- Communication de notre offre auprès des entreprises
- Nom et coordonnées de votre contact unique avec 2i IDF
- Compétences des intervenants
- Connaissance de nos branches et du territoire (secteurs, activités, métiers...)
- Localisation géographique des centres de formations et moyens d'accès (pour les cours organisés en centre)
- **Être certifié QUALIOPI (fournir le justificatif)**

→ Il est important d'indiquer dans votre proposition la réduction tarifaire appliquée par rapport au prix catalogue ainsi que les dates de vos sessions 2022

ANNEXE 1. Exemple de tableau de synthèse à fournir

Intitulé du module	Durée	TARIF INTER (Repas offert) -Face à face / en groupe – Lieu de formation	Modalié pédagogique (FAF, tél, mixte, visio, e-learning)
XXXXXXXXXX			
XXXXXXXXXX			
XXXXXXXXXX			
XXXXXXXXXX			